

15.03

Déclaration

Séance du conseil municipal du 25 septembre 2017

Déclaration d'appui à la démarche de l'Ordre des architectes du Québec pour l'adoption d'une politique québécoise de l'architecture

Attendu la démarche de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) en faveur de l'adoption par le Gouvernement du Québec d'une Politique québécoise de l'architecture;

Attendu qu'en mai 2016, l'OAQ a déposé un mémoire intitulé « *La qualité architecturale, un chantier à poursuivre* », dans le cadre des consultations publiques menés par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec;

Attendu que ce document plaide pour que cette future politique contribue à une plus grande qualité architecturale;

Attendu que des résolutions d'appui à cette démarche ont été adoptées par les arrondissements d'Anjou, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Saint-Laurent, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Rosemont—La Petite-Patrie, Outremont, Plateau Mont-Royal et Sud-Ouest;

Attendu que les engagements de la Conférence de Paris de 2015 sur le climat obligent les États à revoir leurs pratiques en matière de cadre bâti, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de densifier les milieux de vie tout en y améliorant la mixité de usages, afin de favoriser le transport actif et le transport en commun;

Attendu que les municipalités sont des acteurs de premier plan en matière de cadre bâti;

Attendu que la Ville de Montréal a été pionnière en matière de design, et ce à l'échelle internationale, en créant, il y a 25 ans, dans la foulée du rapport Picard, un commissariat au design dédié à la promotion de la qualité en design et en architecture sur son territoire;

Attendu que la Ville de Montréal a souligné en 2016 le dixième anniversaire de l'obtention du statut de Ville UNESCO de design, lequel lui confère une obligation, à titre de membre du réseau des villes créatives de l'UNESCO, de promouvoir la créativité et la qualité en design sur son territoire et d'ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs adoptés par les Nations-Unis dans son Programme de développement durable à l'horizon 2030, et du Nouveau Programme pour les villes (Habitat III);

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée, en 2006, d'un Bureau du design qui accompagne, depuis, les processus de concours, lesquels ont donné lieu à des projets jugés exceptionnels de bibliothèques ou de centres sportifs et autres interventions visant à rehausser la qualité de ses projets et de l'aménagement de son territoire;

Attendu la spécificité de Montréal par son cadre bâti et le défi de densification dans un contexte de reconstruction de la ville sur elle-même;

Attendu que la Ville de Montréal, s'est dotée de la Politique de développement culturel 2017-2022 qui rejoint certains objectifs de la Politique en favorisant la qualité, l'innovation et la relève en design (priorité 14.14);

Il est proposé par : Denis Coderre

Et appuyé par : Russell Copeman, Manon Gauthier et Alan DeSousa

Il est résolu :

Que la Ville appuie les propositions de l'OAQ présentées dans son mémoire intitulé « *La qualité architecturale, un chantier à poursuivre* », déposé dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec et soumette au gouvernement du Québec la nécessité de se doter d'une Politique québécoise de l'architecture;

Que le Bureau du design de la Ville de Montréal, entreprenne dès maintenant une démarche de concertation avec des organisations partenaires du milieu du design, les arrondissements et les services centraux, notamment le service de la gestion et planification immobilière (SGPI), en vue d'élaborer les grandes lignes du chapitre montréalais de cette Politique, en cohérence avec le statut de métropole et le « réflexe Montréal », afin de respecter la spécificité de Montréal.